



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Jacqueline GALANT, Ministre de la Mobilité
concernant les conclusions du rapport sur la congestion du Bureau Fédéral du Plan
- déposée le 13 décembre 2015 -**

Madame la Ministre,

Le Bureau fédéral du Plan s'est récemment penché sur la situation des transports en Belgique à l'horizon 2030. Les conclusions de son rapport sont sans appel et prévoient que d'ici 15 ans, la vitesse moyenne globale pourrait diminuer de 24% en heures de pointe. Ce constat concerne principalement les tronçons les plus engorgés de Belgique, pour la plupart des axes autoroutiers à l'instar du ring de Bruxelles, qui sera traversé par les usagers à la vitesse de 33 kilomètres par heure, au lieu de 44km/h actuellement.

Ces hausses ne concernent d'ailleurs pas uniquement les heures des pointes, puisque la congestion en heures creuses devrait suivre la même tendance. Ainsi, le Bureau du Plan estime qu'en 2030, le Belge passera en moyenne 5 minutes de plus sur la route pour un trajet 50 kilomètres.

Ces projections sont chiffrées à infrastructure constante, et laissent donc présager le pire pour un réseau routier déjà largement considéré comme l'un des plus engorgés d'Europe. Un constat d'autant plus préoccupant que le Gouvernement a annoncé vouloir activement réduire les coûts économiques et environnementaux de la congestion.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Le réaménagement de l'infrastructure des axes autoroutiers les plus engorgés constitue-t-il l'une des pistes envisagées par vos services afin de lutter contre les coûts de congestion ? Si oui, des projets concrets sont-ils déjà à l'étude ?
- Envisagez-vous une concertation prochaine avec les Régions afin de discuter des conclusions de ce rapport et des mesures qui pourraient être prises afin d'inverser cette tendance lourde de congestion croissante du réseau routier belge ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Question n° 933 de madame Katrin Jadin du 15 décembre 2015

Objet: Les conclusions du rapport du Bureau fédéral du Plan sur les perspectives de transport pour la Belgique à l'horizon 2030.

En réponse à la question posée, j'ai l'honneur de communiquer ce qui suit.

1. Aucun projet de réaménagement de l'infrastructure routière n'est en cours au niveau fédéral dans la mesure où cette compétence a été régionalisée.

2. Actuellement, des dispositions sont prises pour que la CIMIT (Conférence Interministérielle de la Mobilité, de l'Infrastructure et des Télécommunications) puisse se réunir à nouveau. Il s'agit d'un organe de concertation entre les autorités régionales et fédérale. Cet organe pourrait aborder un certain nombre de thèmes pour lesquels une concertation entre les différents niveaux de pouvoir est souhaitable. De toute évidence, les résultats du Bureau fédéral du Plan peuvent être utilisés comme input

Cependant, il y a lieu de tenir compte du fait que la présidence de la CIMIT est tournante et qu'il revient à la présidence actuelle (assurée par la Flandre) de convoquer la CIMIT. Mais jusqu'à présent, malgré mes demandes régulières, aucune initiative n'a été prise en ce sens.

J. GALANT

Minister van Mobiliteit, belast met Belgocontrol en de Nationale Maatschappij der Belgische
Spoorwegen en bevoegd voor Infrabel
Ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de
fer belges et compétente pour Infrabel